



MARTRIN N O S

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - COMMUNE DE MARTRIN

L'année 1989 a vu le renouvellement des membres du Conseil Municipal de Martrin. Le Conseil Municipal que vous avez élu les 12 et 19 Mars, a souhaité continuer l'information qui vous est donnée à travers le "Bulletin Municipal".

Au cours de l'année écoulée, des investissements importants ont été réalisés. Les fonds proviennent de subventions et aussi de réserves qui avaient été constituées les années précédentes. L'année 1990 sera probablement une année de transition et de préparation pour d'autres projets.

Le 31 Mars aura lieu l'inauguration officielle de la salle polyvalente. Nous vous en reparlerons, mais déjà, retenez cette date.

Par la presse et les réunions, vous avez sans doute eu connaissance qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), financée en partie par la commune, est en cours pour une durée de 3 ans. Si vous avez des projets, pour bénéficier des aides, renseignez-vous à la Mairie.

SALLE POLYVALENTE :

Il est maintenant possible de faire le bilan presque définitif de l'aménagement de la salle polyvalente. Voici donc les chiffres :

Frais d'appel d'offres	1 920,00
Travaux des entreprises (Marchés)	708 532,43
Branchement électrique (EDF)	2 744,56
Contrôle de l'installation électrique (contrôle sécurité)	1 660,40
Honoraires d'architecte (PACT)	73 294,79
Bar	5 505,60
Divers (bois pour l'estrade, assainissement, extincteurs)	11 852,00
TOTAL	805 511,19 F

Ces chiffres appellent quelques explications. Une partie des travaux effectués ont été rendus nécessaires par l'aménagement futur de l'étage : dalle pleine au plafond, escalier extérieur, amenée d'eau et d'électricité, etc et il est très difficile de chiffrer ce que cela représente (150 000 F environ).

Par rapport au projet initial, des modifications ont été apportées, et des travaux supplémentaires effectués (enlèvement des deux murs intérieurs, reprise de deux murs du bar, sonorisation, bar).

Les travaux réalisés ont été payés en fonction des quantités réellement effectuées (m² ou m³, etc) et au prix annoncé par unité dans les "engagements de prix" des entreprises, sauf pour la sonorisation et pour le meuble bar pour lesquels il n'y avait aucun exemple de prix dans le marché initial, et qui ont donc été discutés.

Les frais d'architecte comprennent l'élaboration des plans, l'examen des propositions des prix des entreprises, la surveillance des travaux (visite du chantier tous les vendredi, pendant les travaux), le contrôle des factures et des travaux, à la réception.

Actuellement, il reste à réaliser l'estrade et aussi l'équipement de la cuisine qui est demandé par les associations.

Le bilan financier actuel des travaux est le suivant :

Total des factures payées TTC	805 511,19
Caution retenue aux entreprises (à payer en septembre)	30 898,07
TOTAL TTC.....	836 409,26
Subventions : DGE	23 462,00
Conseil Général	226 000,00
Remboursement TVA (836 409,26 x 15,682 %)	131 165,70
TOTAL A DEDUIRE.....	-380 627,70
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE....	455 781,56

Utilisation de la salle :

Au cours de l'année 1989, la salle a été utilisée à diverses occasions. Le Conseil Municipal a donc été amené à réfléchir sur les conditions de prêt. Voici les décisions qui ont été prises par le Conseil Municipal :

La salle peut être prêtée à toute personne qui en fait la demande, même les personnes de l'extérieur de la commune (noces, etc).

Les tarifs de location sont les suivants :

- Associations de la commune : gratuit.
- Autres utilisateurs :
 - . longue durée (repas, bals...) : 500 F
 - . apéritifs, vins d'honneur... : 300 F

Pour tous les utilisateurs, une caution de 800 F est demandée sous forme de chèque à déposer en prenant les clés. Ce chèque est rendu si aucun dégât n'est constaté après l'utilisation et si la salle est rendue propre. Cette décision a été prise pour responsabiliser chacun sur la nécessité de veiller à respecter ce lieu. Jusqu'à maintenant, il n'a été constaté aucune détérioration : tout le monde est donc à féliciter. Il faut que cela continue ainsi.

ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT :

Réalisé sur la moitié du terrain pour permettre l'entraînement le soir, il a été terminé pour l'ouverture de la saison 89-90. Les travaux ont été faits bénévolement par l'équipe.

Le montant total des factures de matériel est de : 41 980,21 F

Rappelons que la subvention du Syndicat Intercommunal d'Electrification est de 10 000 F.

L'éclairage intérieur des vestiaires n'est pas encore fait. Il sera entrepris sous peu.

ECOLE :

Commencés en 1988, les travaux de réparations de l'école sont maintenant terminés.

La cantine a été aménagée comme il était indiqué dans le Bulletin de Janvier 1989. De même pour la classe maternelle.

Quant à la salle de classe, les crépis et peintures ont été refaits pendant les vacances d'été. La porte d'entrée a été remplacée. Voici les détails de ces travaux. :

Cantine et classe maternelle :

Menuiserie	12 935,79
Revêtements-Carrelage	2 579,55
Plomberie	8 838,07
Crépis-Plâtrerie-Peinture-Isolation	46 420,39
Electricité	7 409,19
TOTAL	78 182,99
SUBVENTION CONSEIL GENERAL	37 850,00

Salle de classe :

Menuiserie	3 414,68
Plâtrerie-Peinture-Isolation	27 670,26
Electricité	1 850,87
TOTAL	32 935,81
SUBVENTION CONSEIL GENERAL	20 000,00

ELARGISSEMENT DE LA ROUTE DU CAYLA :

L'élargissement sur 600 m, de la route du Cayla, dont la première tranche de travaux avait été réalisée en 1988, a été terminé cet été.

Montant des travaux TTC :

Terrassement-Première couche tout venant	86 531,98
Tout venant (2 ^{ème} couche)-Revêtement	69 513,83
Honoraires DDE prévus	7 628,00
TOTAL	163 673,81
SUBVENTION (DGE)	75 000,00

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE :

Les travaux de réparation des revêtements réalisés dans le cadre du SIVOM ont porté sur 4 Km 380 m de routes communales. Ces travaux qui consistent en la préparation de la chaussée (déflachage) et en revêtement "monocouche" ont été financés de la façon suivante :

Prévision des travaux : 135 000 F

Financement prévu :	Emprunt :	76 950 F	
	Subvention (43 %)	58 050 F	
	TOTAL		135 000,00

Montant des travaux :

Déflachage	38 592,50	
Revêtement	80 910,30	
Honoraires DDE	2 390,05	
TOTAL		121 892,85
RESTE reporté/1990		13 107,15

L'entretien des autres chemins, réparation des trous ("emplois"), et divers autres travaux complémentaires se sont élevés à 24 264,96 F. Il a été reçu 2 000 F de participation pour divers travaux.

PREVISIONS DE TRAVAUX :

- Une étude sommaire a été demandée à la Direction Départementale de l'Équipement pour chiffrer approximativement ce que coûterait la partie qui reste à élargir de la route du Cayla : du Cayla au chemin de Canteperdrix et de Martrin à la Pagésié.

Une demande de subvention sera ensuite déposée au Conseil Général, car il n'apparaît pas possible d'entreprendre cet investissement sans une aide importante. C'est un projet qui demandera du temps avant qu'il soit possible de le mener à bien.

- Il est prévu de réparer la salle de la Mairie (bureau). Les crépis datent de la construction du bâtiment et se désagrègent, ils sont donc à refaire entièrement. D'autre part, le couloir d'entrée qui dessert le logement et la cantine est lui aussi à restaurer. Il pourrait servir également de salle d'attente. En effet, la mairie est petite et chacun ne souhaite pas toujours exprimer ses problèmes en présence d'autres personnes.

- Le financement pour aménager l'étage du "couvent" n'est pas encore assuré.

SECRETARIAT : Téléphone : 65 99 79 65.

Il paraît utile de rappeler quelles sont les heures d'ouverture du bureau de la Mairie :

Mardi : de 9 H à 11 Heures
Jeudi : de 9 H à 11 Heures
Vendredi : de 9 H à 11 Heures.

Sauf urgence, nous vous demandons de respecter au maximum ces horaires. La secrétaire est au bureau à d'autres heures ou d'autres jours, mais il faut qu'elle ait un minimum de temps à consacrer aux autres tâches administratives de la commune.

Lorsque vous avez des papiers à lui remettre, apportez les de préférence à la Mairie plutôt qu'à son domicile.

DEMOGRAPHIE DE L'ANNEE 1989

NAISSANCES

BEC Loïc, né à Saint Affrique le 2 Janvier 1989
BEC Benjamin, né à Saint Affrique le 10 Mai 1989
ROQUES Yannick, né à Saint Affrique le 3 Janvier 1989

MARIAGES

FERDINAND Jean-Louis et GAVALDA Marie-Céline le 30 Septembre 1989
ROUSSET Clément et CHAZOTTES Marie-Thérèse le 19 Aout 1989

DECES

TUFFOU Albert, né le 22/09/13 et décédé le 02/01/89
ESQUIROL Louise, Née BEZES le 05/03/07 et décédée le 31/05/89
ALFRED Louise, Née RHIT le 08/04/08 et décédée le 21/07/89

PERSONNES NEES A MARTRIN ET DECEDEES A L'EXTERIEUR

DURAND Albert, né le 07/09/11 et décédé le 19/12/88 à Marseillan
ROHY Louise, née à la Bourdique le 30/09/1894 et décédée le 10/01/89 à Béziers
BOUZAT Maria, née à la Prade le 04/01/13 et décédée le 15/01/89 à Auzeville
THIERS Henri, né au Théron le 05/11/08 et décédé le 01/03/89 à Villefranche de Rgue
VIGROUX Marie-Louise, née à la Lande le 02/12/09 et décédée le 30/07/89 à Gaillac
ROLLAND Léa, née à la Borie de Vacquier le 04/03/10 et décédée le 07/08/89 à
Saint Affrique
JUERYs Julie née à la Vidélarié le 19/01/03 et décédée le 24/10/89 à Saint Affrique
GAVALDA Angèle, née à la Coste le 11/10/14 et décédée le 27/11/89 à Montauban
CONDOMINES Marie Philomène, née à Lionet le 10/10/1900 et décédée le 07/12/89
à Clermont l'Hérault

FORMALITES POUR OBTENIR DES PIECES

Nature de la pièce désirée	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût au 1/1/90
Carte d'identité (valable 10 ans)	à la Mairie	Livret de famille ou extrait de naissance ou carte périmée + 2 photos récentes	Timbre fiscal 115 F à acheter (bureau de tabac)
Passeport (valable 5 ans)	à la Mairie du domicile	Livret de famille Carte d'identité Justification domicile 2 photos récentes	Timbre fiscal 350 F à acheter (bureau de tabac)
Autorisation de sortie du territoire (pour les mineurs)	à la Mairie du domicile	Carte d'identité Livret de famille des parents	Gratuit
Duplicata livret de famille	à la Mairie du lieu du mariage (ou mairie du domicile qui transmettra)	Indiquer la date de mariage	Gratuit
Extrait de mariage	à la Mairie du lieu du mariage	Indiquer le nom et la date de mariage	Gratuit. Enveloppe timbrée pour retour
Extrait de naissance	à la Mairie du lieu de naissance	Indiquer le nom et la date de naissance	Gratuit. Enveloppe timbrée à votre adresse pour retour
Extrait de décès	à la Mairie du lieu de décès	Indiquer le nom et la date de décès	Gratuit Enveloppe timbrée.
Fiche d'état civil et de nationalité française	à la Mairie du domicile et à toute mairie	Livret de famille Carte d'identité	Gratuit
Certificat de nationalité	au greffe du tribunal d'instance de l'arrondissement	Pièce prouvant la nationalité française Livret de famille	Gratuit
Certificat de résidence	à la Mairie du domicile	Justification de domicile (facture EDF, loyer, eau)	Gratuit
Copie conforme	à la Mairie	Présenter Original et copie	Gratuit
Légalisation de signature	à la Mairie du domicile	Signature à faire à la Mairie	Gratuit
Carte grise	à la Mairie du domicile	Justification de domicile + certificat de vente signé / le vendeur + ancienne carte grise + vignette + certificat de non gage (si véhicule acheté d'occasion hors du département)	100 F par CV fiscal (chèque) + enveloppe timbrée à votre adresse

